

ques reprises. J'aime à croire que ce voyage lui a permis de recueillir des renseignements qui seront utiles au Canada dans l'évaluation de l'insaisissable situation au Moyen-Orient.

Mon plus grand espoir, en évoquant les récents voyages du leader du gouvernement, c'est qu'il ne prévoie pas d'être aussi souvent absent que le premier ministre. Je ne crois pas que le pays puisse se permettre d'avoir deux globe-trotters à la fois.

Honorables sénateurs, les travaux de cette chambre ont notablement changé depuis quelques années et l'on peut faire remonter cette évolution à l'époque qui a précédé la nomination du sénateur Martin comme leader du gouvernement. Je tiens toutefois à lui reconnaître une large part de mérite pour les améliorations que ces changements ont apportées aux travaux du Sénat.

Le Sénat canadien n'est pas ni ne devrait être la réplique de la Chambre des communes. Nous n'avons jamais pu rallier l'unanimité du Canada tout entier en faveur d'un régime de gouvernement semblable à celui qui existe aux États-Unis.

Le Sénat n'a pas à essayer de rivaliser avec l'assemblée élue. L'idée était à l'origine que les opinions qui y seraient exprimées se caractériseraient par leur objectivité, la liberté d'esprit et la réflexion dépourvue de passion. On prévoyait que cette Chambre n'abriterait pas tant des politiciens que des hommes d'État instruits et expérimentés.

La compétence dont ferait preuve le Sénat en s'acquittant de ses fonctions devait dépendre de deux facteurs: l'organisation de ses travaux et la nomination de titulaires désireux d'assumer leur part de la tâche.

L'organisation de notre travail a été considérablement modifiée par le gouvernement lorsqu'il a décidé d'introduire plus de mesures législatives ici. Depuis quelques années, nous avons remarqué qu'un nombre croissant de bills inscrits au nom du gouvernement provenaient de la Chambre Haute.

De plus, on a confié à nos comités beaucoup de tâches additionnelles. Est-il nécessaire de mentionner l'étude très importante du Livre blanc sur la fiscalité que le comité sénatorial permanent des banques et du commerce a effectuée au cours de la dernière session, ou le travail de nos comités spéciaux sur la politique scientifique, les médias et la pauvreté? Est-il utile de mentionner le rapport du comité sénatorial permanent des affaires étrangères sur les relations entre le Canada et les Antilles. La structure du Sénat sera fort probablement modifiée, ainsi que la portée de ses entreprises. Nous pouvons envisager les discussions sur la réforme de la constitution et chercher des indices sur ce qui attend le Sénat et sur ce qu'on attendra de lui. L'idée de créer un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier la constitution est bonne. Ce comité pourrait peut-être fournir un très bon exemple aux futurs participants aux conférences fédérales-provinciales chargées d'étudier le même sujet.

Maintenant que j'ai traité fort brièvement du travail quotidien du Sénat, je voudrais souhaiter la bienvenue aux dames et aux messieurs qui, récemment, ont été appelés à partager les tâches dont cette Chambre doit s'acquitter.

Avant les récentes nominations, et sur un total de 102 membres, le Sénat avait 18 sièges vacants; c'est un chiffre important en vérité. Parfois, nous nous sommes demandé si le premier ministre n'avait pas décidé de laisser agir le temps et les choses en ce qui était de l'avenir du Sénat.

Si le premier ministre hésite à remplir les 11 sièges vacants, nous pouvons lui assurer que ce n'est pas le travail qui manque et que tout nouveau membre est sûr d'être bien occupé.

Au sujet des huit nouvelles nominations qui ont été annoncées, il y a deux semaines, je ne peux que féliciter le premier ministre. Le fait d'avoir désigné au Sénat des personnes étrangères à son propre parti est digne d'éloge, même s'il y a déjà eu des précédents. Je me rappelle que le très honorable Louis St-Laurent, en 1955, avait appelé M. John Hackett au Sénat. J'aurais peut-être été plus prodigue dans mes louanges de M. Trudeau, s'il s'était attaché plus étroitement à suivre l'exemple établi par M. St-Laurent, car, ainsi que tous les sénateurs le savent, M. John Hackett était conservateur progressiste et devint un sénateur laborieux.

L'ancien premier ministre de l'Alberta, le sénateur Ernest C. Manning, nous arrive avec une expérience sans pareille. Il a été premier ministre de sa province pendant un quart de siècle. Dès l'âge de 34 ans, il occupait ce poste important avec toutes les responsabilités qu'il comporte. On m'a laissé entendre qu'il siègera parmi nous à titre de créditiste. J'attends avec beaucoup d'intérêt le discours dans lequel le sénateur Manning va nous exposer dans les moindres détails les différences idéologiques entre le parti du Crédit social et le Ralliement des créditistes, ainsi que les ressemblances entre le Crédit social, le conservatisme social et le conservatisme au sens général du terme. S'il entendait suivre l'exemple des membres du Crédit social de la Saskatchewan, nous serions prêts à l'accueillir les bras ouverts.

[Français]

Madame Thérèse Casgrain ajoutera à la représentation féminine. A cet égard elle a bien mérité d'être le choix du premier ministre puisque, depuis toujours, elle s'est faite l'apôtre des droits de la femme.

Je suis convaincu qu'avant longtemps le sénateur Thérèse Casgrain s'en prendra au Gouvernement avec acharnement et qu'elle n'hésitera pas à lui démontrer ses fautes et ses lacunes.

Je suis aussi convaincu que, durant la période où elle siègera avec nous, elle nous fera bénéficier de ses grands talents, de son dynamisme et de son esprit social. Ayant été vice-présidente nationale du Parti CCF, et chef du même parti pour la province de Québec de 1951 à 1957, il serait normal que M<sup>me</sup> Casgrain siège à titre de néo-démocrate.

Néanmoins, pour ma part, je trouve excellent que ce parti ait un porte-parole en cette Chambre, même si ce porte-parole siège en tant qu'indépendante. Je vois ici l'influence occulte de M. Stanley Knowles, même si je sais fort bien que M<sup>me</sup> Casgrain est une femme décidée, qui ne s'en laisse pas imposer par qui que ce soit.